Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉVENTION DES INCIVILITÉS ET DE LA VIOLENCE JUVÉNILE

Création de Conseils régionaux de prévention et de sécurité

Se fondant sur des constats amenés tant lors des assises sur la violence que par le bilan d'expériences conduites sur le terrain, le Conseil d'Etat a chargé les préfets de créer des Conseils régionaux de prévention et de sécurité, afin de coordonner les diverses actions préventives et créer des plates-formes d'échange d'information pour chaque district, sous l'égide du Département de la sécurité et de l'environnement.

La prévention des incivilités et de la violence, en particulier celle qui touche les jeunes, est une des priorités du Conseil d'Etat; il l'a inscrite dans son programme de législature. Plusieurs départements collaborent dans ce domaine qui concerne également les familles, les écoles, les communes, ainsi que les milieux associatifs. Afin de coordonner les divers partenaires impliqués, permettre des échanges et mettre en oeuvre des actions préventives, le Conseil d'Etat a chargé les préfets de créer des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS).

L'association plus étroite du corps préfectoral pour lutter contre les incivilités est une proposition discutée lors des assises de la violence initiées par le DSE. Les CRPS se fondent notamment sur l'expérience acquise depuis plusieurs années par les préfets, qui sont régulièrement sollicités dans le domaine des incivilités, de la violence et de la prévention auprès des jeunes. De par leur ancrage dans chacun des districts, les préfets assurent en effet le lien entre les divers services cantonaux, la population, les autorités communales, les polices cantonale et municipales, les directions des établissements, les responsables de sociétés ou encore les travailleurs sociaux.

L'institutionnalisation de ce réseau doit permettre d'appréhender les problèmes d'incivilité de manière globale et interdisciplinaire, et de prévoir et organiser des actions préventives sur le long terme. Cette nouvelle instance permettra également de contribuer à préciser le cadre de la prévention des incivilités en regard des autres politiques de prévention conduites par l'Etat et ses partenaires dans des domaines

voisins.

Les CRPS pourront mettre en oeuvre divers instruments de prévention tels que des conférences pour les parents, des « cafés - rencontres » à thèmes, les « marchés de la prévention », où les partenaires actifs dans ce domaine vont à la rencontre du public, etc. L'ensemble de ces actions s'inscriront dans le tissu local en tenant compte des spécificités régionales et en faisant appel aux diverses institutions et acteurs présents. La coordination apportée par les CRPS permettra de renforcer l'impact des actions entreprises et d'en assurer une meilleure visibilité vis-à-vis de la population et des acteurs politiques.

Un premier bilan intermédiaire relatif à la mise en oeuvre des CRPS interviendra dans le courant de l'automne 2010.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 avril 2010

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 Etienne Roy, préfet de l'ouest lausannois, 021 557 86 90